



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 17 décembre 2020 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Aurélia Massei, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Annie Costa-Nivaggioli et Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Annie Sichi et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Christophe Mondoloni et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti et Camille Bernard à Basiliu Moretti, Isabelle Jeanne et Emmanuelle Villanova à Alexandre Farina, Jean-Pierre Sollacaro et Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Noëlle Nadal et Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Jean-François Luccioni et Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Isabelle Falchi à Stéphane Sbraggia, David Frau à Jacques Billard, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Christelle Combette et Marie-Françoise Gaffory Fau à Nicole Ottavy, Christian Bacci et Marine Schinto à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

**Etaient absents :**

Danielle Antonini

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	20
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20201217-2020\_324-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2020

Affichage : 28/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du jeudi 17 décembre 2020**  
**Délibération N° 2020/324**  
**Eclairage public 2020: coût d'opération et plan de**  
**financement**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Le programme de travaux est détaillé ci-dessous pour un montant de 140 439.60 € HT :

Opérations	Montants HT
<u>Remplacement de mât complet et 4 bouquets Citadelle Bd D Casanova:</u> La tempête ADRIAN en 2019 a fortement endommagé les candélabres sur le Bd Danièle Casanova au droit de la Citadelle. Les travaux concernent le changement à l'identique de deux mâts fonte de style éclairage complet ainsi que le remplacement de 8 lanternes et 4 bouquets.	28 468,00 €
<u>Remplacement appliques murales en façade Avenue Paoli face tribunal</u> L'avenue Paoli souffre actuellement d'une problématique d'éclairage du fait du non fonctionnement des lanternes en appliques. Les travaux consistent à remplacer les câbles d'alimentation défilant ainsi que les 16 lanternes et leur crosse murale.	34 940,00 €
<u>Rénovation et création éclairage public chemin d'Erbajolo</u> Le chemin d'Erbajolo est actuellement très peu et très mal éclairé, causant notamment des zones d'ombre dangereuses pour la sécurité des riverains, piétons et automobilistes. Les travaux proposés consistent en la pose de poteaux bois sur environ 1 km, équipés par suite de crosses et lanternes neuves, et du tirage de câble aérien nécessaire pour les alimenter.	77 031,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>140 439.60 €</b>

**Le plan de financement s'établit de la manière suivante :**

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse / Dotation quinquennale	56 175.84 €	40%
Ville d'Ajaccio	84 263.76 €	60%
<b>TOTAL</b>	<b>140 439.60 €</b>	<b>100%</b>

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver l'opération d'éclairage public 2020 ;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse / Dotation quinquennale	56 175.84 €	40%
Ville d'Ajaccio	84 263.76 €	60%
<b>TOTAL</b>	<b>140 439.60 €</b>	<b>100%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 décembre 2020,

**APPROUVE**

L'opération d'éclairage public 2020

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Collectivité de Corse / Dotation quinquennale	56 175.84 €	40%
Ville d'Ajaccio	84 263.76 €	60%
<b>TOTAL</b>	<b>140 439.60 €</b>	<b>100%</b>

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**  
**Laurent MARCANGELI**

